

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Président de l'Union

Moroni, le 26 JAN 2023

DECRET N°23- 011/PR

Portant nomination de Madame CHAMSIA MOINDJIE en qualité de Consule Générale de l'Union des Comores auprès de la République Tunisienne.

LE PPRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°07-050/PR du 14 avril 2007 portant création d'un Consulat Général de l'Union des Comores à Tunis ;
- VU le décret N°08-050/PR du 15 mai 2008 portant certaines modifications du décret N°99-121/CE du 26 août 1999 fixant la grille de rémunération du personnel diplomatique comorien en service à l'Extérieur, complété par le décret N°07-107/PR du 05 juillet 2007 ;
- VU le décret N°09-021/PR du 07 mars 2009 fixant le cadre organique du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la Composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame CHAMSIA MOINDJIE est nommée Consule Générale de l'Union des Comores auprès de la République Tunisienne, avec résidence à Tunis.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

